

Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux de la vallée de l'Yerres



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif

Exercice 2018

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	2
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	4
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2. RECETTES	7
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE.....	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	8
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	11
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES	11
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	11

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat mixte pour l'assainissement et la gestion des eaux de la vallée de l'Yerres
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liée au service
 - Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 - Entretien des installations Réhabilitation des installations Entretien des installations
- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Boussy-Saint-Antoine, Brunoy, Crosne, Draveil, Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Montgeron, Périgny, Quincy-sous-Sénart, Santeny, Valenton, Varennes-Jarcy, Vigneux-sur-Seine, Villecresnes, Villeneuve-le-Roi, Villeneuve-Saint-Georges, Yerres, Épinay-sous-Sénart
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage pour certaines communes seulement (voir tableau page 4)
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 11Février 2014 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie
 régie avec prestataire de service
 régie intéressée
 gérance
 délégation de service public : affermage
 délégation de service public : concession

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEGI
- Date de début de contrat : 28/12/2017
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2018
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
- Nature exacte de la mission du prestataire : contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 575 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 277 053.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de 0,21 % au 31/12/2018. (0,21 % au 31/12/2017).

2018	Nombre d'habitations en zone ANC	Nombre d'habitations sur ANC en zone AC connues	Nombre d'habitations sur ANC en zone AC à confirmer
Boussy	5	2	2
Brunoy	1	4	3
Crosne	6	3	2
Draveil	15	3	2 à 4
Epinay sous Sénart	0	0	0
Mandres les Roses	8	0	4
Marolles en Brie	0	0	0
Montgeron	7	2	1
Périgny	18	0	2
Quincy sous Sénart	2	28	2
Santeny	56	5	2 à 3
Valenton	4	1	0
Varennnes-Jarcy	3	0	3
Vigneux sur Seine	13	0	0 à 2
Villecresnes	23	7	3
Villeneuve le Roi	33	63	0
Villeneuve St Georges	15	7	1
Yerres	21	0	7 à 9
Total	230	125	35 à 43

La répartition par EPCI est la suivante :

2018	Nombre d'habitations en zone ANC	Nombre d'habitations en zone AC connues	Nombre d'habitations en zone AC à confirmer
CA VYVS	70	42	18 à 25
EPT12	52	71	3
EPT11	105	12	11 à 12
CC Orée de Brie	3	0	3

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2017	Exercice 2018
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Non	Non
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2018 est de **80** (90 en 2017).

Selon le tableau ci-dessous, 10 communes ont annexé le zonage d'assainissement au PLU, c'est pourquoi le critère « Délimitation des zones d'assainissement » n'est pas atteint.

Zonage passé à enquête publique	Nota	Zonage dont l'enquête publique reste à programmer	Zonage en cours de réalisation
Crosne (2005)	<i>Enquête PLU</i>	Quincy-sous-Sénart	Villeneuve-le-Roi
Draveil (2005)	<i>Enquête PLU</i>	Valenton	
Périgny sur Yerres (2007)	<i>Enquête PLU</i>	Santeny	
Villeneuve Saint Georges (2003)	<i>Enquête PLU</i>	Marolles en Brie (suite à annulation PLU)	
Brunoy (2007)	<i>Enquête PLU</i>	Villecresnes	
Epinay-sous-Sénart (2007)	<i>Enquête PLU</i>	Mandres les Roses	
Varenes-Jarcy (2008)	<i>Enquête PLU</i>	Montgeron	
Yerres (2009)	<i>Enquête PLU</i>		
Vigneux sur Seine	<i>Enquête zonage</i>		
Boussy-Saint Antoine	<i>Enquête zonage</i>		

Les zonages d'assainissement Eaux Usées et Eaux Pluviales ont été mis à jour ou élaborés en fonction des PLU des communes et de l'application du principe du zéro rejet d'eaux pluviales au domaine public de 2015 à 2018. Ils feront l'objet d'enquêtes publiques en 2019 et 2020, en fonction de la volonté des élus en cette période électorale.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

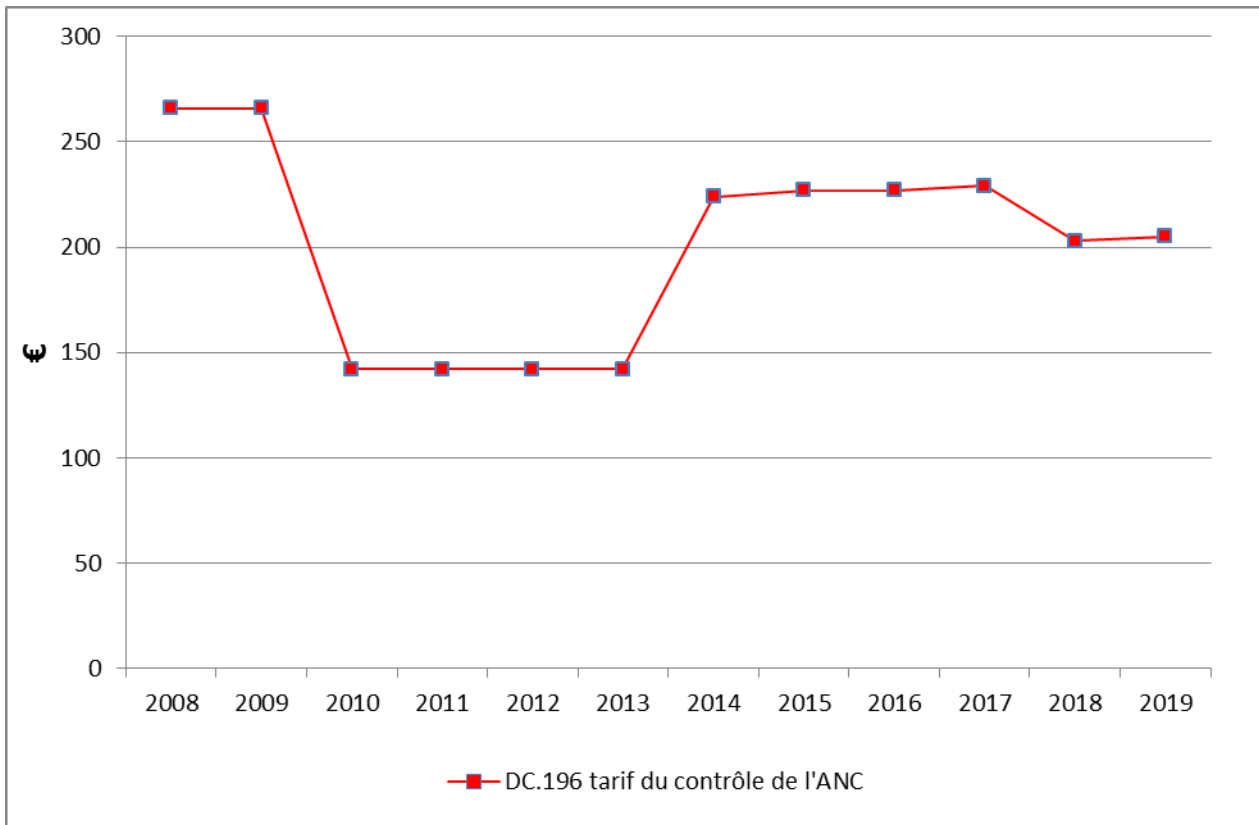
- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2018 et 01/01/2019 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2018	Au 01/01/2019
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle de conception	189 €	191 €
Tarif du contrôle de bonne exécution	225 €	228 €
Tarif du contrôle des installations existantes	203 €	205 €
Tarif du contrôle de suivi de mise en conformité	118 €	119 €
Compétences facultatives		
Sans objet	-	-

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2018 est la suivante :

- Délibérations du 15/01/2014 effective à compter du 17/01/2014, et pour 2018, celle du 13/12/2017 effective à compter du 01/01/2018 fixant les tarifs pour les 4 types de contrôles des installations d'assainissement non collectif et actualisant ces derniers uniquement à la hausse, au 1^{er} janvier des années suivantes selon une formule dépendante de l'index ING.
Pour rappel, l'IO est l'ING du 1er décembre 2017 qui a pour valeur 881,9.



2.2. Recettes

	Exercice 2017			Exercice 2018		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service obligatoire en €	8889 €		8889 €	1453 €		1453 €
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						
Contribution exceptionnelle du budget général en €						
Autre en € :						

En 2018, 1226 € correspondent à des recettes pour des contrôles réalisés sur cette même année.

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

	Exercice 2017	Exercice 2018
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	65	68
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	211	214
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	—	—
Taux de conformité en %	30,8	31,8

Le nombre de contrôles d'installations d'assainissement non collectif a été très faible sur l'année 2018. Cela s'explique en partie par une réorganisation des services techniques du Syndicat.

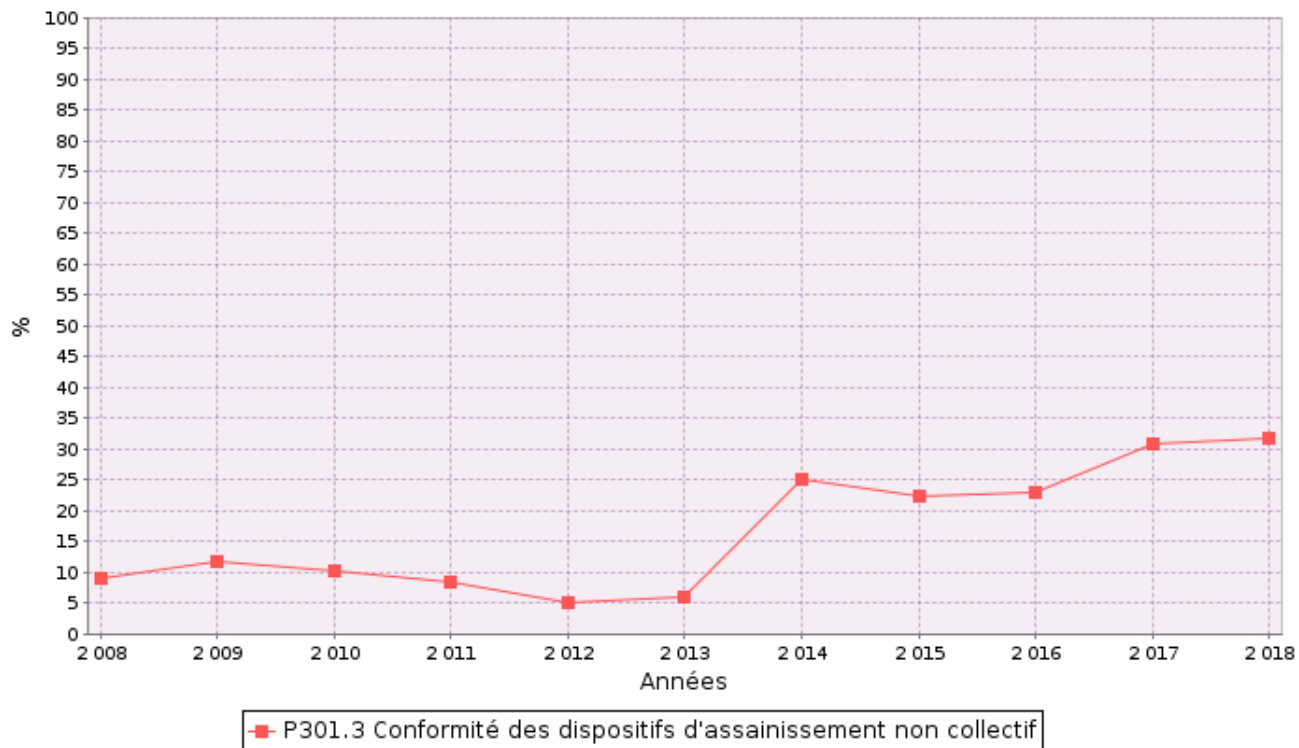
Cette réorganisation a abouti sur la création d'un poste de technicien dédié à plein temps au suivi de l'ANC.

De plus, le changement de prestataire de service en début d'année a nécessité un calage entre les deux services. Par ailleurs le prestataire a rencontré des difficultés dans la prise de rendez-vous avec les usagers.

L'objectif pour 2019 est une mise à plat de la mission SPANC (mise à jour du listing des usagers, état des lieux des types d'installations...) afin de prioriser à terme les contrôles et limiter les pollutions du milieu naturel : cet objectif est en lien avec l'objectif d'atteinte de l'état écologique des masses d'eau (2027) et de baignade en Seine (2024).

Détail des controles effectués sur l'année 2018:

	total des contrôles	contrôle conceptio n	contrôle bonne exécution	ventes	contrôle périodiqu e	1 ^{er} contrôle	suivis	conforme	Non- conforme	absence d'installat ion
BOU	0									
BRU	0									
CRO	0									
DRA	0									
EPI	0									
MAN	1	1						1		
MAR	0									
MON	0									
PER	0									
QUI	0									
SAN	2				1	1			2	
VAL	1			1					1	
VAR	0									
VIG	1		1						1	
VIL	1				1				1	
VLR	0									
VSG	0									
YER	0									
TOTAL	6	1	1	1	2	1	0	1	5	0



4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2018 est de 0 €. Le service ne réalise pas d'investissement.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €